



CONTRAT DE LA GRANDE BAIE MARTINIQUE

Rapport d'évaluation technique du Contrat de la Grande Baie Martinique (2021–2026)

Octobre 2025

Rapport rédigé par :

Axel VILLARD MAUREL, Chef du service Contrat de Baie

Gabriel CONESA, Animateur des actions techniques du Contrat de la Grande Baie Martinique

Cindy SCARON, Animatrice des Actions de communication et sensibilisation

Avec la collaboration des partenaires et membres du Comité de Baie

Table des matières

1. Introduction	3
2. Contexte général.....	3
3. Synthèse de l'état d'avancement	4
4. Analyse transversale des freins et leviers	5
a. Ressources humaines du service	5
b. Contraintes contextuelles externes	5
c. Gouvernance et portage	5
d. Ressources organisationnelles	5
e. Difficultés de suivi et de remontée d'information	6
f. Contraintes contextuelles globales	6
g. Leviers et bonnes pratiques observées.....	6
5. Pistes d'amélioration pour le futur contrat.....	7
6. Conclusion.....	7

1. Introduction

Le présent rapport constitue l'évaluation technique du Contrat de la Grande Baie Martinique, réalisée en interne par le Service Contrat de Baie de la CACEM. Cette évaluation intervient à six mois de la fin effective du contrat (avril 2026) et présente une photographie anticipée de l'état final d'avancement des 37 actions du programme.

Elle analyse les freins rencontrés dans la réalisation des actions et propose des ajustements dans une démarche d'amélioration continue.

L'ensemble des actions est passé en revue dans le tableau figurant en annexe 1.

Cette évaluation technique est menée en parallèle d'un processus plus global comprenant également une évaluation stratégique confiée au cabinet Espelia dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage intitulée « Analyse critique et propositions d'évolutions du Contrat de la Grande Baie Martinique ».

Cette démarche globale vise à capitaliser sur les enseignements du présent contrat en analysant les réussites, les freins et les leviers identifiés, afin d'orienter les ajustements organisationnels, techniques et partenariaux à intégrer dans le futur contrat de baie, dont la préparation débutera en 2026.

2. Contexte général

La baie de Fort-de-France fait l'objet depuis 2010 d'une démarche partenariale portée par la CACEM visant à améliorer la qualité de ses eaux et à préserver ses écosystèmes. Cette démarche s'est traduite par la signature du Contrat de la Baie de Fort-de-France (2010–2017), suivi d'un second programme, le Contrat de la Grande Baie Martinique (2021–2026), lancé officiellement en avril 2021.

Ce second contrat s'inscrit dans les contrats de milieux de Martinique, aux côtés de ceux portés par les deux autres communautés d'agglomération. Il réunit aujourd'hui 42 signataires – collectivités, services de l'État, établissements publics, associations, professionnels et usagers – autour d'une même ambition : préserver et restaurer la qualité environnementale de la baie de Fort-de-France tout en conciliant ses usages économiques, sociaux et récréatifs.

Le périmètre du contrat couvre une superficie totale d'environ 415 km², comprenant :

- Une baie de 70 km² et un linéaire côtier d'environ 50 km (de Fond Bernier à Schœlcher au nord jusqu'au Cap Salomon aux Anses-d'Arlet au sud),

- Un bassin versant de 345 km², soit près d'un tiers de la surface totale de la Martinique.

Ce territoire concerne tout ou partie de 14 communes et regroupe près de 290 000 habitants, soit plus de 70 % de la population de l'île. Il constitue donc un espace stratégique à l'échelle régionale, où se concentrent la majorité des enjeux économiques, urbains et environnementaux de l'île.

La baie présente une forte diversité de milieux et abrite près de 1 410 hectares de mangroves, constituant à la fois un réservoir majeur de biodiversité et une zone-tampon essentielle entre les activités terrestres (zones urbaines et agricoles) et les milieux marins (herbiers et récifs coralliens).

Le programme d'actions du Contrat de la Grande Baie regroupe 37 actions, articulées autour de quatre axes thématiques :

- Axe A : Une offre balnéaire de qualité (assainissement et qualité des eaux),
- Axe B : Une filière nautique responsable,
- Axe C : De la Terre vers la Mer (préservation des milieux naturels et lutte contre les pollutions diffuses),
- Axe D : Faire vivre le contrat (gouvernance, communication et sensibilisation).

Le dispositif est piloté par le Service Contrat de Baie de la CACEM, en lien étroit avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage (CACEM, CAESM, ONF, PNM, villes de Fort-de-France, Lamentin, Ducos, etc.).

3. Synthèse de l'état d'avancement

Le bilan provisoire de l'avancement des actions est le suivant :

Statut des actions	Nombre d'actions	Part du total
Finalisées	15	40 %
En cours de finalisation	12	32 %
Non initiées ou abandonnées	10	28 %

Les actions les plus avancées concernent majoritairement les volets communication et sensibilisation (axe D) ainsi que certaines études environnementales (axe C). Les volets assainissement collectif et non collectif (axe A) affichent des retards significatifs.

4. Analyse transversale des freins et leviers

a. Ressources humaines du service

Le service Contrat de Baie est composé de quatre postes : un chef de service, un animateur technique, un animateur communication/sensibilisation et un chargé de gestion technique et administrative. Cependant, entre 2021 et 2024, le service a été en sous-effectif récurrent :

- Seuls deux agents (chef de service + chargée de gestion) pendant les 6 premiers mois du contrat ;
- Recrutement de l'animateur des actions de communication et sensibilisation 6 mois après le lancement du contrat (en octobre 2021), puis absence d'animateur de février à décembre 2023,
- Recrutement de l'animateur technique un an après le lancement du contrat (en avril 2022).

Ce sous-effectif a impacté par périodes la capacité du service à lancer, suivre et accompagner efficacement les actions du contrat.

b. Contraintes contextuelles externes

- La période COVID (2020-2021) a freiné les actions de terrain et les événements grand public.
- Les mouvements sociaux internes à la CACEM en 2023 et à l'échelle de la Martinique en 2024 ont entraîné des interruptions temporaires d'activité.
- Le sous-effectif du service achats de la CACEM en 2022-2023, a engendré des retards dans la passation de plusieurs études, dont certaines ont été lancées avec 1 à 2 ans de retard.

c. Gouvernance et portage

- Plusieurs actions présentaient un portage partagé ou imprécis entre différentes structures, rendant leur pilotage difficile.
- Certaines actions ont été lancées sans validation préalable des porteurs, entraînant des débuts tardifs ou des abandons.
- Les changements politiques au sein des communes partenaires ont parfois modifié les priorités et orientations.

d. Ressources organisationnelles

- Certaines phases-clés ont souffert d'un manque de relais techniques, limitant la continuité et l'efficacité de la mise en œuvre.

- La gestion administrative, notamment pour le suivi des conventions et des actions cofinancées, s'est révélée lourde et chronophage.

e. Difficultés de suivi et de remontée d'information

Le suivi repose sur la bonne volonté des maîtres d'ouvrage à fournir leurs données d'avancement et bilans financiers.

Certaines informations, notamment techniques et financières, n'ont pu être obtenues à temps.

Ce manque d'homogénéité des données affecte la fiabilité des indicateurs d'évaluation, en particulier pour les actions A.1.2 à A.1.5 (assainissement).

f. Contraintes contextuelles globales

- Le rythme politique et institutionnel est parfois déconnecté du calendrier technique des actions.
- Des retards ont été liés à la validation tardive de plusieurs études stratégiques, accentués par une mobilisation insuffisante des élus dans le processus de décision (ZMEL, valorisation des espaces balnéaires, sentier littoral, profils de baignade, carénage sauvage...). Il a notamment été très difficile de mobiliser les élus dans les Comité de Pilotage de certaines actions, obligeant l'équipe porteuse à y palier en multipliant les interventions en commune.
- La durée de cinq ans d'un contrat de baie constitue un horizon relativement court au regard du cycle complet de mise en œuvre des actions. En effet, plusieurs actions ont été conçues selon une logique séquentielle : phase d'étude préalable, puis phase opérationnelle de travaux. Dans la pratique, la réalisation des études s'est souvent révélée plus longue que prévu, en raison de procédures administratives, de validations techniques ou de concertations locales, ce qui n'a pas permis d'engager les phases travaux avant l'échéance du contrat.

g. Leviers et bonnes pratiques observées

- Une forte mobilisation du service Contrat de Baie a été constatée, malgré un contexte parfois difficile.
- Le dialogue a été maintenu avec les partenaires tout au long du contrat, et ses instances ont été réunies durant les 5 ans (Cotech, Copil, Bureau du Comité de Baie, Comité de Baie, Conseil Scientifique).
- Le site internet, vitrine du contrat, mais également véritable outil de liaison avec les différentes parties prenantes, est un atout fort du 2nd contrat de baie.
- On peut noter une très forte mobilisation d'actions de communication et de sensibilisation, avec 2 personnes dédiées durant les 2 dernières années du contrat. Cela répond au besoin formulé lors de l'évaluation du 1^{er} contrat de baie.
- Des actions emblématiques ont été réalisées et ont contribué à la renommée du contrat : ZMEL, mise à jour des profils de baignade, programme Réciprocité, étude sur le patrimoine de la baie, étude sur le carénage sauvage, actions de reconquête de mangroves, etc.

- Des études phares ont été réalisées et permettent de définir les futures actions opérationnelles du prochain Contrat de Baie : Etude sur l'érosion du bassin versant de la Lézarde, ZMEL, macrodéchets des rivières, plans d'actions pour la qualité des eaux de baignade, etc.

5. Pistes d'amélioration pour le futur contrat

- Il est nécessaire de sécuriser durablement les moyens humains du service, notamment en anticipant les remplacements et en garantissant la continuité de l'animation.
- Les portages et engagements des maîtres d'ouvrage doivent être clarifiés en amont, idéalement formalisés par des conventions pour les actions clés.
- Les indicateurs de suivi doivent être simplifiés et homogénéisés afin de fiabiliser l'évaluation.
- Il convient d'éviter les actions interdépendantes, qui génèrent des blocages en cascade.
- Pour les actions comportant une phase d'étude longue puis des travaux, il serait souhaitable d'inscrire les actions d'étude dans un premier programme d'actions, et la mise en œuvre des travaux correspondants dans le contrat suivant.
- La coordination entre les services internes (achats, finances, technique) doit être renforcée.
- Les études et marchés doivent être anticipés pour réduire les décalages de calendrier.
- Une animation politique forte, accompagnée d'une communication régulière valorisant les résultats, doit être maintenue.

6. Conclusion

Malgré un contexte marqué par des contraintes internes et externes fortes, le Contrat de la Grande Baie Martinique a permis la réalisation d'actions concrètes et emblématiques en faveur de la qualité des eaux et des écosystèmes littoraux. L'analyse technique présentée ici met en évidence les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration à envisager pour la prochaine génération de contrat.

Cette évaluation interne constitue une base essentielle pour l'étude stratégique menée par le cabinet Espelia et pour la définition des futurs dispositifs de gestion intégrée de la baie.

Annexe 1 : Tableau d'évaluation des actions

Action	Sous Actions	Montant prévu (HT)	Montant final (HT)	Montant engagé (HT)	Indicateurs	Objectif	Avancement	Avancement global	Portage	Finalisation	Date de lancement	Date de fin prévue	Date de fin	Raison(s) de non finalisation	Pistes d'amélioration
A.1.1 Mise à jour des profils de baignade		90 000 €	34 425 €	34 425,00 €	Nombre de profil de baignade à jour	16	16	■■■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	15/03/2023	15/09/2023	19/12/2024	Lancement de la consultation retardée pour cause de sous-effectif de la Direction des achats sur 2022 et 2023. Difficultés à collecter les données auprès d'Odyssey et de la SME sur les postes de retoulement et des STEU. Difficultés à collecter les données auprès de l'ARS. Un avenant pour l'analyse de 2 profils de baignade supplémentaires a dû être signé, ce qui a engendré un retard.	
					Réalisation de l'étude	1	1								
					Présentation d'un plan de gestion actif	1	1								
A.1.2 Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales		11 980 000 €	415 570 €	15 570 € ⁴	Mise en place de l'étude du bassin versant de la station	3	3	■■■■■■■■□ 87%	CACEM - CAESM	EN COURS	2019	2025		Communication difficile avec Odyssey et la CAESM Indicateurs imprécis (mêmes indicateurs pour les 2 gestionnaires alors qu'ils mènent des actions différentes).	Cette action est suivie sur le territoire CACEM et le territoire CAESM. Il apparaît nécessaire de créer des sous actions pour rendre les indicateurs et le suivi plus précis et plus pertinent. En effet, les deux EPCI n'ont pas le même délégataire :dans le cas de la CACEM il s'agit de la régie autonome Odyssey; pour la CAESM il s'agit d'un affermage avec la SME
					Arrêté d'exploitation de la DEAL à jour	4	3								
A.1.3 Amélioration de la qualité de l'assainissement des particuliers		1 075 000 €	450 000 €	450 000 €	Révision des schémas directeurs d'assainissement	2	1	□□□□□□□□ 0%	CACEM - CAESM	EN COURS	2019	2025		Communication difficile avec Odyssey et la CAESM Indicateurs imprécis (mêmes indicateurs pour les 2 gestionnaires alors qu'ils mènent des actions différentes).	Cette action est suivie sur le territoire CACEM et le territoire CAESM. Il apparaît nécessaire de créer des sous actions pour rendre les indicateurs et le suivi plus précis et plus pertinent. En effet, les deux EPCI n'ont pas le même délégataire :dans le cas de la CACEM il s'agit de la régie autonome Odyssey; pour la CAESM il s'agit d'un affermage avec la SME
					% de contrôle de conformité des raccordements existants en zone d'assainissement collectif	En attente de définition									
					Taux de desserte en réseau d'assainissement (AC/AC+ANC)	60%	58%								
					Taux de conformité des raccordements à l'assainissement collectif	En attente de définition									
A.1.4 Mise en conformité des ANC dans les zones sanitaires prioritaires		250 000 €	1 500 €	1 500,00 €	Utilisation du DFAP	10	1	■■■■■■■■□□ 55%	CACEM - CAESM	EN COURS	2019	2025		Communication difficile avec Odyssey et la CAESM Indicateurs imprécis (mêmes indicateurs pour les 2 gestionnaires alors qu'ils mènent des actions différentes).	Cette action est suivie sur le territoire CACEM et le territoire CAESM. Il apparaît nécessaire de créer des sous actions pour rendre les indicateurs et le suivi plus précis et plus pertinent. En effet, les deux EPCI n'ont pas le même délégataire :dans le cas de la CACEM il s'agit de la régie autonome Odyssey; pour la CAESM il s'agit d'un affermage avec la SME
					Relevés des SPANC lors des cessions immobilières	200	216								
A.1.5 Régularisation administrative et technique des rejets non domestiques		55 000 €			Nombre de conventions de raccordement	8	2	■■■■■■■■□□ 81%	CACEM - CAESM	ABANDONNEE	2019	2025		Indicateurs imprécis Communication difficile avec Odyssey Mauvaise définition du portage (multi-partenarial).	Préciser le portage et les rôles. S'assurer de l'engagement du porteur avant le lancement du contrat de baie
					Nombre d'entreprises sensibilisées	10	13								
					Nombre d'entreprises accompagnées / secteur pilote	8	8								
					Nombre d'arrêtés de déversements	1	1								
A.2.1 Valorisation environnementale des espaces balnéaires		27 125 €	26 648 €	26 648,46 €	Nombre de commune participant à la démarche	4	1	□□□□□□□□□ 0%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	EN COURS	14/01/2025	14/09/2025		Lancement tardif de l'action dû) des difficultés internes au service ressource (Direction des achats en sous-effectif). Retard en début de prestation du fait de la rédaction tardive d'un contrat support avec le prestataire par le service. Débuts poussifs de l'action dû au non-engagement des communes.	Trouver des leviers de mobilisation des communes.
					Nombre d'actions mises en œuvre	20	0								
					% de communes signataires de la charte	50%	0								
B1.1 Identification des besoins et des attentes en mouillage sur l'ensemble du littoral		75 950 €	82 725 €	82 725,00 €	Réalisation de l'étude	1	1	■■■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	EN COURS	09/03/2023	09/03/2024		Lancement de la consultation retardée pour cause de sous-effectif de la Direction des achats sur 2022 et 2023. Retard dû à une sous-mobilisation des élus du COPIL, qui a engendrée une concertation commune par commune et une validation dans leurs instances. Retard dû à une concertation plus importante menée avec les plaisanciers et les professionnels de la mer sous demande des communes. Retard dû à la productions de deux avenants au contrat, nécessaires pour la qualité et la pertinence de l'étude (élaboration d'un outil de modélisation économique).	Trouver des leviers de mobilisation des communes. Mieux estimer le temps de concertation nécessaire.
					Nombre de communes plans de balisages adoptés	5	2								
					Choix par les communes d'un mode de gestion des zones de mouillage	1	0								
B.1.2 Accompagnement à la création de ZMEL sur l'ensemble du littoral		340 000 €	- €		Nombre de ZMEL créées	6	0	□□□□□□□□ 0%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	NON INITIEE	2019	2025		Dépendante de la finalisation de l'action B1.1, finalisée en toute fin de contrat.	Eviter les actions interdépendantes.
B.1.3 Mise en réseau des ZMEL		175 000 €	- €		Mis en place d'une cellule de réflexion	1	0	□□□□□□□□ 0%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	NON INITIEE	2019	2025		Dépendante de la finalisation de l'action B1.2	Eviter les actions interdépendantes.
					Nombre de réunion du réseau	6	0								
B.2.1 Obtention de la certification européenne « Port Propre » pour l'ensemble des ports de plaisance	Port de l'Etang Z'Abricots	32 500 €	- €		Etude diagnostic	1	1	■■■■■□□□□ 50%	Port d'Etang Z'Abricots	FINALISEE	2019	2025	déc-24		
	Marina de la Pointe du Bout	32 500 €	- €	Obtention de la certification	1	1	EN COURS			2019	2025		Engagement timide du porteur dans l'action. Débuts poussifs. Pas de validation du porteur en amont du contrat.	S'assurer de l'engagement du porteur avant lancement du contrat de baie	
				Etude diagnostic	1	0									
				Obtention de la certification	1	0									
B.2.2 Modernisation et amélioration des performances environnementales de l'aire technique de plaisance		200 000 €	1 101 025 €	101 025,00 €	Aménagement d'un dispositif de collecte des eaux de process et de ruissellement	1	0	□□□□□□□□ 0%	GPMLM	EN COURS	2019	2025		Action en cours Retard de l'étude lié au bureau d'études géotechnique. Le lancement des travaux est repoussé à 2027. Mise en demeure du porteur par la police de l'eau de terminer cette action.	
					Aménagement d'un espace de collecte des déchets de carénage	1	0								
B.2.3 Lutte contre le carénage sauvage		32 550 €	49 700 €	49 700,00 €	Campagne de localisation des points de carénage sauvage	1	1	■■■■■■■■□□ 66%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	EN COURS	15/03/2023	15/03/2024		Lancement de la consultation retardée pour cause de sous-effectif de la Direction des achats sur 2022 et 2023. Retard dû à une concertation importante en Bureau du Comité de Baie pour une prise de position politique sur l'orientation de l'étude (changement de présidence postérieure à l'élaboration de l'action). Recentrage de l'étude suite à cette prise de position.	Valider en amont les orientations de l'action. Rendre compatible de calendrier du contrat de baie avec le calendrier électoral et les mandats pour éviter les changements politiques en cours de contrat.
					Campagne de sensibilisation au carénage sauvage	1	0								
					Livraison de l'étude	1	1								

B.3.1 Elimination des épaves des navires et filière de recyclage des BPHU		850 000 €	- €		Nombre de bateaux déconstruits	50	50	■■■■■■■■■ 100%	PNM	FINALISEE	2019	juil-05	déc-23	FINALISEE	
B.3.2 Création d'une filière de traitement des déchets maritimes		180 000 €	- €		Réalisation de l'inventaire des filières	1	0	■■■■■■■■■ 0%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	ABANDONNEE				Action obsolète suite à la consultation des partenaires (ADEME).	Valider en amont l'opportunité de l'action avec les partenaires.
					% de filières créées/inventaire filières à créer	100%	0%								
B.3.3 Création d'une filière de traitement des sédiments de dragage		150 000 €	- €		Réalisation de l'étude	1	0	■■■■■■■■■ 0%	CTM	NON INITIEE	2019	2025		Blocage du lancement de l'action par le porteur (vision différente des orientations de l'action).	S'assurer de l'engagement du porteur avant le lancement du contrat de baie.
					Définition du plan de gestion des sédiments	1	0								
B.3.4 Réduction de l'impact lié à la circulation des navires sur les cétacés		281 000 €	280 943 €	280 943,00 €	Rendu du suivi acoustique	1	1	■■■■■■■■■ 100%	GPMLM	FINALISEE	2019	juin-23	déc-24		
					Rendu du suivi visuel	1	1								
					Remise du rapport détaillé	1	1								
C1.1 Etude préalable à la réalisation d'actions de reconquête de zones de mangrove		86 800 €	24 780 €	24 780,00 €	Identification de 5 sites	5	5	■■■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	sept-19	nov-21			
					Définition de 5 protocoles	5	5								
					Estimation du coût pour chaque site	5	5								
C.1.2 Actions de reconquête de mangrove	C.1.2.1 Zone de Lézarde Nord	50 000 €	1 580 435 €		Mise en œuvre du chantier de reconquête de mangrove	1	1	■■■■■ 50%	VILLE DU LAMENTIN	FINALISEE	2019	2025	2021	FINALISEE	Eviter les actions interdépendantes. Privilégier les actions prêtes à être lancées.
					Nombre d'action incluant le public et les scolaires	1	1								
	C.1.2.2 Zone de Lézarde Sud	50 000 €	- €		Mise en œuvre du chantier de reconquête de mangrove	1	0		VILLE DU LAMENTIN	NON INITIEE	2019	2025		EN COURS	
					Nombre d'action incluant le public et les scolaires	1	0								
	C.1.2.3 Zone de Port Cohé	50 000 €	- €		Mise en œuvre du chantier de reconquête de mangrove	1	0		CACEM	EN COURS	2019	2025		Lancement tardif par le porteur.	
					Nombre d'action incluant le public et les scolaires	1	1								
	C.1.2.4 Zone de Canal Cocotte	50 000 €	- €		Mise en œuvre du chantier de reconquête de mangrove	1	1		ONF	FINALISEE	2019	2025	2023	FINALISEE	
					Nombre d'action incluant le public et les scolaires	1	1								
	C.1.2.5 Zone de Rivière Pierre	50 000 €	- €		Mise en œuvre du chantier de reconquête de mangrove	1	0		ONF - VILLE DE DUCOS	EN COURS	2019	2025		Action retardée par le porteur (ONF) en raison de difficultés internes	
					Nombre d'action incluant le public et les scolaires	1	0								
C.1.3 Projet en génie écologique ZAB		402 000 €	473 375 €	330 085,94 €	Réalisation de l'étude de faisabilité	1	1	■■■■■■■■■ 100%	CACEM	FINALISEE	2019	2025	2025	Retard dû à l'ajustement du protocole de l'étude ainsi qu'aux dégradations de la structure d'accrétion	
					Nombre de structures d'accrétion déployées	3	3								
					Compagne de suivi de l'accrétion sur le site	1	1								
C.1.4 Opération de nettoyage de sites		25 000 €	26 000 €	26 000,00 €	Nombre d'opérations organisées	5	5	■■■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	2019	2025	2025		
					Poids des déchets récoltés (tonnes)	5	5								
					Public ayant participé aux opérations	100	100								
C.1.5 Etude pour la réduction du transfert des macrodéchets des rivières à la mer		50 000 €	52 785 €	52 785,25 €	Etude de caractérisation des déchets	1	1	■■■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	26/03/2021	26/11/2021	30/06/2022	Retard dû à des avenants.	
					5 propositions d'opérations	5	5								
C.1.6 Opération de collecte, traitement, et valorisation des déchets de rivière		100 000 €	- €		Nombre d'opérations mise en œuvre	5	0	■■■■■■■■■ 0%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	NON INITIEE	2019	2025		Action dépendante de la C.1.5 et donc lancée tardivement. La consultation pour cette action a été infructueuse pour plusieurs raisons : - la nature des études réglementaires nécessaires n'était pas précisée; - le prestataire de l'étude de cadrage ne s'est pas positionné sur ce marché; - le marché était trop complexe d'un point de vue logistique pour la récupération et le traitement des déchets sur les deux EPCI. Portage divisé en 2 et peu de relai pris par le 2ème porteur.	Eviter les actions interdépendantes. S'assurer de l'engagement des porteurs de l'action avant le lancement du contrat. Eviter le multiportage des actions, ou les sous-diviser. Revoir le niveau d'ambition de l'expérimentation et ne la prévoir que sur un seul EPCI
					Poids des déchets collectés	5	0								
C.1.7 Etude sur l'érosion des sols et les transferts sédimentaires du bassin versant de la Lézarde		160 000 €	173 143 €	173 143,00 €	Rapport d'étude finalisé	1	1	■■■■■■■■■ 100%	BRGM	EN COURS	2019	2023	déc-25	Perspective de fin d'étude fin 2025. Retard du à l'arrêt maladie de la rédactrice.	Résultats pertinents qui pourront nourrir des actions de terrain, avec un programme d'action défini --> à prévoir dans le prochain contrat
C.1.8 Action de réduction des apports sédimentaires du bassin versant de la Lézarde			- €		En attente de définition			■■■■■■■■■ 0%		NON INITIEE	2019	2025		En lien avec l'action C1.7 terminée en fin de contrat	Eviter les actions interdépendantes. Ambition trop élevée : étude (C.1.7) + actions (C.1.8).
C.1.9 Programme scientifique de recherche pour la restauration de l'état écologique de la Grande Sèche		200 000 €	- €		Montant engagé	200	0	■■■■■■■■■ 0%	GPMLM	NON INITIEE	2019	2025		Action non lancée par le GPMM car avis négatif du CSRPN (qualité de l'eau insuffisante), Lancement d'un programme de recherche sur les coraux de la Baie de Fort-de-France à la place en fin de contrat	S'assurer de la faisabilité des actions avant le lancement du contrat et de l'engagement du porteur.
C.2.1 Identification et mise en valeur des éléments historiques patrimoniaux et écologiques sur le pourtour de la baie		120 000 €	50 995 €	50 995,00 €	Nombre de fiches réalisées	20	20	■■■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	17/08/2023	17/04/2024	16/01/2024	Lancement de la consultation retardée pour cause de sous-effectif de la Direction des achats sur 2022 et 2023.	
C.2.2 Création d'un sentier littoral le long de la baie de Fort-de-France		120 000 €	65 634 €	65 634,00 €	Livraison de l'étude	1	0	■■■■■■■■■ 0%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	EN COURS	24/02/2025	24/02/2026		Action dépendante de la C.2.1, qui a terminé tardivement. --> lancement en fin de contrat (2025)	Eviter les actions interdépendantes.
					Longueur de sentier littoral	20	0								
					% littoral accessible par le sentier	25%	0%								

C.2.3 Programme Réciprocité	C.2.3.1 Réciprocité Rangers	-	€		Nombre de personnes bénévoles/élèves/participants mobilisées sur le terrain	500	602	■■■■■■■ 70%	VILLE DU LAMENTIN	EN COURS	2019	2025		Action en cours et dont les indicateurs ne donnent pas de limite de finalisation	Action rajoutée en cours de programme et mal définie. Préciser les objectifs et indicateurs en amont.	
					Nombre d'actions et d'ateliers de sensibilisation organisées	20	20									
					Nombre de supports de communication ou publications diffusé (affiches, vidéos, posts, articles)	50	45									
					Nombre de conventions de partenariat	5	6									
					Nombre de partenariats ou structures impliquées (écoles, associations, institutions, entreprises)	10	15									
	C.2.3.2 Réciprocité Contact	200 000 €	200 000,00 €	Linéaire de cheminement littoral réalisé (ml)	160	160										
				Nombre d'entreprises mobilisées	10	14										
				Nombre de salariés mobilisés	24	24										
	C.2.3.3 Réciprocité Morne Cabri	574 644 €	574 644,00 €	Nombre de pratiques écoresponsables instaurés dans les entreprises	10	0										
				Volume de déchets retirés (tonnes)	5	5										
				Nombre d'hectares nettoyés ou réhabilités (m²)	495	200										
	C.2.3.4 Réciprocité Longvilliers	265 000 €	265 000,00 €	Linéaire de cheminement littoral rénové	184	184										
				Réalisation de l'étude préliminaire	1	1										
				Réalisation des inventaires	8	0										
				Nombre de partenariats ou structures impliquées (écoles, associations, institutions, entreprises)	8	8										
	C.2.3.5 Réciprocité Reboisement	1 580 435 €	1580435 E	Nombre d'actions éducatives (ATE/AME) mises en place	4	1										
				Nombre d'heures de restauration mobilisant des opérateurs externes à la ville	1500	0										
				Mise en œuvre de chantier des restauration de mangrove	3	1										
				Nombre d'arbres mis en terre	1000	1117										
				Superficie de zone humide restaurée	17	0,5										
				Nombre de conventions de projets de compensation écologique	2	4										
	C.2.3.6 Réciprocité Cohé	885 000 €	885 000,00 €	Nombre d'épaves supprimées	32	32										
				Nombre de bateaux recensés	37	37										
				Nombre de bateaux en règle	20	13										
				Nombre de zone de mouillage aménagée	3	0										
C.2.4 Aménagement et valorisation de la forêt Montgérald		117 000 €	922 560 €	-	€	Nombre de personnes sensibilisées / an	15000	0	■■■■■■■■■ 0%	VILLE DE FORT-DE-France	EN COURS	2019	2025		Action en cours ayant pris du retard au stade de l'étude de faisabilité en raison de difficultés rencontrées par le prestataire	S'assurer de l'engagement du porteur en amont du lancement du contrat de baie.
C.2.5 Classement et mise en œuvre de la Réserve Naturelle Territoriale de la Baie de Génipa		1 345 000 €	-	€		Délégation approuvant le classement en réserve	1		■■■■■■■■■ 0%	PNRM	NON INITIEE	2019	2025		Action en cours ayant pris du retard pour des raisons politiques	S'assurer de l'engagement du porteur en amont du lancement du contrat de baie.
Elaboration du plan de gestion	1															
Recrutement d'une équipe dédiée	1															
C.2.6 Plan de gestion d'une aire marine autour de l'ilet Ramier	160 000 €	-	€		Réalisation de la concertation	1	1	■■■■■ 66%	PNM	EN COURS	2019	2025		Action gelée par le PNM pour des raisons politiques Portage défini en cours de route.	S'assurer du portage et de l'engagement du porteur en amont du lancement du contrat de baie.	
					Mise en œuvre du plan de balisage	1	0									
					Réalisation d'actions in situ	5	5									
D.1.1 Sensibilisation du grand public	-	€			Nombre de personnes sensibilisées	Non défini	2167	■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	2019	2025			Actions déclinées par une prestation (définition d'une stratégie) lancée après le lancement du contrat. Prestation qui devrait être réalisée en amont afin d'intégrer les actions dans le programme avant son lancement.	
					Nombre d'actions de sensibilisation	12	27									
					Réalisation d'une visite virtuelle	1	1									
D.1.2 Sensibilisation des partenaires	-	€			Nombre de diffusion de newsletters	5	5	■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	2019	2025				
					Nombre de visites de terrain	2	2									
					Création d'un site internet	1	1									
D.1.3 Sensibilisation des scolaires	-	€			Nombre de personnes sensibilisées	Non défini	3334	■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	2019	2025				
					Réalisation d'une mallette pédagogique	1	1									
D.1.4 Création des aires éducatives	-	€			Nombre d'aires éducatives	6	12	■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	2019	2025		Projets menés indépendamment du contrat (sauf un seul porté par le contrat).		Préciser le portage en amont et décliner chaque projet en sous-actions.
					Nombre de labellisations	3	6									
D.2.1 Suivi renforcé de la Baie de Fort de France		475 000 €	-	€		Rapport annuel du suivi hydrologique	5	5	■■■■■■■ 100%	ODE	FINALISEE	2019	2025	2022	Action arrêtée par l'ODE au profit du réseau DCE dans l'attente du positionnement de nouvelles bouées par l'IFREMER. Cette action est en passe d'être remise d'actualité par le PNM	
						Rapport annuel du réseau ROCCH	5	5								
D.2.2 Animation et gestion du Contrat		800 000 €	-	€		Nombre de réunions organisées (instances)	30	32	■■■■■■■ 100%	CACEM (CONTRAT DE BAIE)	FINALISEE	2019	2026		Action réalisée au fil de l'eau durant la vie du contrat	
						Rapport d'avancement annuel	5	5								